



→ **POUR NOUS CONTACTER :**

Références à rappeler : 2023539279

E-mail : sinistresentcol@groupama-ra.com

Téléphone : 09 74 50 34 01

N° client/Identifiant internet : 18446351

Courrier :

Groupama Rhône-Alpes Auvergne
Service Entreprises et Collectivités
TSA 10013
69252 LYON CEDEX 09

COMMUNE DE GIVORS
sophie.villa@ville-givors.fr

Lyon, le 20 septembre 2023

Objet : Dégradations du 01/07/2023
Hôtel de ville

Madame, Monsieur,

Je fais suite au dossier en référence pour lequel je viens de recevoir le rapport de notre expert, CET LYON.

L'indemnité contractuelle vous revenant a été fixée à **17 631,88 €**, conformément au décompte que vous trouverez ci-joint, et dont le règlement se décompose selon le détail ci-dessous :

REGLEMENT IMMEDIAT :

- | | |
|---|-------------------|
| • Montant des dommages, vétusté déduite | 18 485,88 € |
| • A déduire franchise | <u>1 500,00 €</u> |

16 985,88 €

Vous recevrez prochainement un chèque de ce montant libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

REGLEMENT DIFFERE :

646,00 €

Cette somme vous sera versée à réception, par nos services, d'une copie des factures de remise en état du bâtiment sinistré, qui doivent être au moins égales au montant des dommages vétusté déduite ci-dessus, et dans la limite du montant des réparations. Le délai de production de ces documents, pour que le règlement différé puisse être effectif, est de 2 ans à compter de la date du sinistre, soit jusqu'au 01/07/2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Estelle PELLEGRINI
04 72 85 55 48